

*Questions orales*

● (1500)

ON DEMANDE SI L'ENVELOPPE DES DÉPENSES FÉDÉRALES AU QUÉBEC SERA PLUS ÉLEVÉE

**L'hon. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le président, je voudrais demander à l'honorable ministre si vraiment l'enveloppe que le gouvernement a à proposer au sujet des dépenses fédérales au Québec est plus élevée que celle qui était prévue au départ. De plus, est-ce que les 85 millions de dollars s'ajoutent aux sommes qui devaient être normalement dépensées au Québec, ou s'il s'agit tout simplement d'un transfert qui, en fait, n'ajoutera rien à ce qui devait être dépensé au Québec? Je pose cette question, monsieur le président, parce qu'on laisse entendre actuellement que le gouvernement fédéral va dépenser plus au Québec que les sommes prévues, ce qui semblerait inexact, et j'aimerais que le ministre clarifie la situation.

**L'hon. Roch La Salle (ministre des Approvisionnements et Services):** Monsieur le président, je ne sais pas où le député a obtenu ses renseignements. Une chose que je sais, c'est que nous sommes disposés à écouter les provinces, y compris le Québec, et à dialoguer avec lui sur les priorités québécoises qui pourraient être compatibles avec les objectifs nationaux. Quant à savoir si les fonds seront plus ou moins élevés, je laisse au ministre responsable le soin de l'établir. Le député devrait savoir qu'on a déjà manifesté beaucoup de générosité dans le cas de la GM, parce que pendant que le gouvernement antérieur promettait 50 millions de dollars, nous avons augmenté cette subvention à 80 millions.

\* \* \*

**LES TRANSPORTS**

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT DONNERA LA PRIORITÉ À L'AMÉLIORATION DU SERVICE ENTRE MONTRÉAL ET MIRABEL

**M. Marcel Roy (Laval):** Monsieur le président, étant donné l'urgence d'améliorer le service de transport terrestre entre Mirabel et le centre-ville de Montréal, en empruntant la route de Laval, et ainsi contribuer à rentabiliser le service de l'aéroport international de Mirabel, est-ce que le ministre, lors de sa rencontre avec le gouvernement du Québec, a l'intention de considérer cette demande comme étant prioritaire, urgente, nécessaire et génératrice d'emplois durant la période des travaux et pour les générations futures?

**L'hon. Roch La Salle (ministre des Approvisionnements et Services):** Monsieur le président, il n'y a aucun doute que nous considérons ce projet comme étant fort important, et aux yeux de certains libéraux il est plus important que le projet de la Place Guy Favreau. De toute façon, je répète au député que nous voulons entendre les recommandations et les observations faites par le gouvernement du Québec, et à la suite de ces observations, nous prendrons des décisions.

[Traduction]

**M. l'Orateur:** Trois députés, le député de Comox-Powell River (M. Skelly), le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) et le député d'Algoma (M. Foster) m'ont chacun donné avis d'une question de privilège. Je crois que la question de privilège invoquée par le député d'Algoma a trait à la période des

questions d'aujourd'hui. Par conséquent, je tiendrai compte de celle-ci en premier lieu et passerai ensuite aux deux autres dans l'ordre indiqué.

\* \* \*

**QUESTION DE PRIVILÈGE**

M. FOSTER—LA PERTE DE CONTRATS COMMERCIAUX—LA DIVULGATION DES ÉTUDES MENÉES PAR LE MINISTÈRE

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur l'Orateur, je souleve une question de privilège à la suite de la réponse que m'a donnée cet après-midi le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson). Je lui avait posé une question au sujet des contrats commerciaux perdus en raison de l'affaire de notre ambassade en Israël. Il a répondu qu'il n'avait pas l'intention de permettre aux députés de prendre connaissance des études menées par son ministère; pourtant, il a laissé entendre qu'il les mettait à la disposition des sociétés intéressées.

Il me semble que, particulièrement aujourd'hui où nous discuterons de la loi sur la liberté de l'information, le ministre aimerait peut-être rajuster son tir et permettre aux députés de prendre connaissance de ces études. Il va de soi que la loi sur la liberté de l'information donnera un nouveau privilège aux députés en leur donnant accès à un plus grand nombre de documents du gouvernement, sur lesquels fonder leur opinion et juger des programmes qu'il met en œuvre. Je ne tiens pas à prendre connaissance de la documentation ou de la correspondance échangée entre les sociétés intéressées et le gouvernement. Ce sont les études globales, mises à la disposition des sociétés, qui m'intéressent. Pourtant le ministre refuse de permettre aux députés d'en prendre connaissance.

**L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international):** Monsieur l'Orateur, je ne sais pas quelles études, dont parle le député, ont été mises à la disposition des sociétés individuelles. J'ai dit, en réponse à sa question, que les études menées jusqu'ici portent sur des déclarations ou des commentaires particuliers dont ces sociétés nous ont fait part au sujet de leur entreprise particulière au Moyen-Orient. Ce sont ces renseignements que je ne puis mettre à la disposition de la Chambre, car ils sont strictement confidentiels.

M. SKELLY—LE CONFLIT DES OPÉRATEURS RADIO—ON DEMANDE AU MINISTRE DE RETIRER SES AFFIRMATIONS

**M. Ray Skelly (Comox-Powell River):** Monsieur l'Orateur, je souleve la question de privilège à propos d'un fait important. Je me reporte à la réponse donnée hier à la Chambre par le ministre des Transports (M. Mazankowski) au sujet de l'arrêt de certains services désignés par les opérateurs radio des services d'exploitation en vol et de la Garde côtière. La déclaration faite par le ministre à la Chambre hier tendait à laisser croire aux députés que les services désignés étaient maintenus, ce qui n'est pas le cas. Sa réponse a aussi laissé croire aux députés qu'il n'y avait pas eu de cas où la sécurité des vols avait été compromise. C'est certainement faux.